

MESURES DE POLICE ADMINISTRATIVES PRISES POUR LE DIMANCHE DU CARNAVAL

Du dimanche 08 mars à 04h00 au lundi 09 mars à 03h00

- Stationnement et circulation des véhicules interdits dans les rues suivantes :
 - Chaussée Brunehault (*tronçon compris de rue Adonis Bougard à rue Rivière*),
 - Rue Grande (*tronçon compris de Chaussée Brunehault à rue Adonis Bougard*),
 - Rue Adonis Bougard.
- Stationnement des véhicules interdit à Chaussée Brunehault (*tronçon compris de rue Rivière au croisement chemin de Maubeuge/rue René Desnos*).
- Circulation des véhicules interdite (voie sans issue) - **excepté pour les riverains et les commerces** dans les rues suivantes :
 - Rue Grande (*tronçon compris de rue ND de Cambron à rue Adonis Bougard*),
 - Chaussée Brunehault (*tronçon compris de ND de Cambron à rue Adonis Bougard*),
 - Rue des Trieux (*tronçon compris de rue René Desnos à Chaussée Brunehault*),
 - Chaussée Brunehault (*tronçon compris du croisement rue René Desnos/chemin de Maubeuge à rue Rivière*).
- Déviation et mise en sens unique dans les rues suivantes :
 - Rue Notre-Dame de Cambron (*mise en sens unique du tronçon de Chaussée Brunehault jusqu'au croisement rue ND de Cambron/rue Grande*),
 - Rue Rivière (*mise en sens unique de rue ND de Cambron vers Chemin de Maubeuge*),
 - Chemin de Maubeuge (*mise en sens unique de rue Rivière vers Chaussée Brunehault*).
- Déviation mise en place via les rues suivantes :
 - Rue des Chauffours,
 - Chemin Lambiert,
 - Rue des Trieux,
 - Rue René Desnos,
 - Chemin de Maubeuge.

Le dimanche 08 mars de 05h00 à 07h30

- Circulation des véhicules interdite à Rue Grande (*tronçon compris entre rue Potier et rue ND de Cambron*).